

## DEMANDE D'ADMISSION PUBLICATIONS PAPIER

Je soussigné, Mme Mlle M. ....

Directeur de la publication : *(indiquez le titre de la publication)* .....

- demande l'admission de cette publication à l'un des syndicats de la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée correspondant au secteur de presse spécialisée (\*) dont elle relève,
- déclare avoir pris connaissance des règles professionnelles de la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée et s'engage à les respecter (voir au verso),
- effectuera le service de sa publication à la FNPS,
- afin de mieux défendre les intérêts communs, s'engage à répondre aux demandes d'information ou enquêtes émanant du syndicat ou par délégation de la FNPS telles que l'observatoire économique, l'enquête sociale etc (la FNPS s'engageant à respecter une parfaite confidentialité concernant les données de chaque éditeur à titre individuel).

Fait à ..... le .....

Signature

### **Pièces à joindre impérativement à votre demande d'adhésion :**

- 3 exemplaires de votre publication (même numéro ou numéros différents)
- les fiches d'informations complémentaires (ci-jointes)
- les statuts de votre société
- la copie du dernier certificat d'inscription à la CPPAP

### **Cocher la case correspondant au secteur de presse spécialisée auquel vous pensez appartenir :**

- Presse culturelle et scientifique
- Presse économique, juridique et politique
- Presse technique et professionnelle
- Presse médicale et des professions de santé
- Presse agricole
- Presse sociale
- Presse grand public d'informations spécialisées

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Aurélie PETIT, service Juridique*

## REGLES PROFESSIONNELLES

---

### ADOPTÉES PAR LA FNPS

Pluraliste et diversifiée, la Presse Spécialisée est une presse d'information et de formation permanente du citoyen. Elle répond aux besoins du lecteur dans son rôle de personne au travail, de personne culturelle et de personne sociale.

Ce rôle, primordial dans notre société, implique des devoirs pour les publications concernées.

C'est pourquoi, respectant les dispositions légales et réglementaires, conscientes de leur responsabilité, elles sont convenues, dans le cadre des syndicats qui les regroupent, de souscrire aux règles suivantes :

- 1) L'éditeur maintiendra l'indépendance de la rédaction de sa publication à l'égard de tout groupe de pression (annonceurs, publicitaires, pouvoirs publics, etc...)
- 2) L'éditeur évitera toute équivoque entre les articles rédactionnels et la publicité. Il refusera de publier un article en fonction de considérations publicitaires ou financières. Il n'acceptera aucune publicité imitant le contenu rédactionnel et la présentation de la publication sans que ce texte soit spécifiquement identifié comme un message payé par un annonceur.
- 3) L'éditeur devra publier et être en mesure de justifier le tirage et la diffusion moyenne annuelle de sa publication, dès lors que son chiffre d'affaires publicité dépasse 50 % du chiffre d'affaires total de sa publication.
- 4) L'éditeur s'abstiendra de pratiquer des méthodes de vente utilisant des arguments fallacieux ou discréditant d'autres publications.
- 5) Conscient que le lecteur a droit à une information libre et pluraliste, chaque éditeur œuvrera pour qu'aucune atteinte ne soit portée à la liberté de la presse.

### MODALITES D'APPLICATION DES REGLES PROFESSIONNELLES DE LA FNPS

Les instances dirigeantes des sept Syndicats membres de la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée ont adopté les règles professionnelles de la F.N.P.S.

Ces règles professionnelles s'imposent, en conséquence, désormais à tout éditeur de presse membre ou qui deviendra membre d'un syndicat adhérent de la F.N.P.S. Leur non-respect engagera la responsabilité de l'éditeur.

Tout éditeur de presse spécialisée qui s'estimerait lésé par le non respect, par un de ses confrères, de l'une des règles professionnelles pourra saisir de son cas le comité des litiges de la F.N.P.S. selon la procédure applicable devant cette instance.

En aucun cas, un éditeur qui aura transgressé l'une de ces règles ne pourra bénéficier de l'assistance du syndicat dont il est membre dans la défense de sa cause auprès de l'administration ou de tout tiers s'estimant lésé par cette transgression.

En cas de manquement grave ou répété dûment constaté, le bureau de la F.N.P.S. pourra saisir le syndicat auquel est affilié l'éditeur défaillant afin que soient prises à son encontre les sanctions convenables, celles-ci pouvant se traduire par l'exclusion de l'éditeur concerné.



## PUBLICATIONS PAPIERS (Informations complémentaires)

TITRE DE LA PUBLICATION : .....

Email (de la publication) : ..... Site web : .....

N° CPPAP : .....

Date de parution du premier n° : .....

Directeur de la publication : ..... Email : .....

Personne chargée des relations  
avec la FNPS : ..... Email : .....

Rédacteur en chef : ..... Email : .....

Responsable commercial : ..... Email : .....

Responsable publicité : ..... Email : .....

Responsable diffusion : ..... Email : .....

Responsable personnel : ..... Email : .....

Responsable Administratif  
et financier : ..... Email : .....

Responsable fabrication : ..... Email : .....

Responsable site web : ..... Email : .....

Domaine de la publication

Profil du lectorat

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Aurélie PETIT, service Juridique

## 1 - DIFFUSION

Nombre de parutions annuelles : ..... Poids moyen de la publication : .....

Prix de vente par abonnement : ..... Prix de vente au n° : .....

Tirage moyen par n° : .....

Diffusion totale payée par n° (diffusion postale + messageries de presse) : .....

Contrôlé par l'OJD ? :  oui  non Si oui, année du dernier contrôle : .....

Presse Payante :  Grand Public

Technique et Professionnelle

Nombre moyen d'abonnés : .....

Nombre d'exemplaires vendus au n° par parution : .....

Diffusion par messageries ?  oui  non Si oui, laquelle :  MLP  PRESSTALIS

Diffusion totale postale (nombre moyen d'exemplaires par n°) : .....

dont : Abonnés : .....

Prospects : .....

## 2. PUBLICITE

Publicité :  oui  non

Gérée en interne

En régie

Intégrée

Extérieure

Nom de la régie : ..... Adresse : .....

Mixte (interne/régie)

## 3. CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA PUBLICATION (\*) - Informations CONFIDENTIELLES

CA vente au numéro (HT) : .....€ CA petites annonces (HT) : .....€

CA vente par abonnement (HT) : .....€ CA autres produits (HT) : .....€

CA publicité commerciale (HT) : .....€ **CA total (HT) : .....€**

(\*) Inscrire les chiffres réalisés l'année précédente

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Aurélie PETIT, service Juridique

